

Note de service 2016-144 du 28.09.16*	Déclinaison pour le programme spécifique 3 ^{ème} prépa - pro
<p>En sciences de la vie et de la Terre, les sujets ne comporteront pas de questions portant sur les éléments de programme suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> pour la partie « La planète Terre, l'environnement et l'action humaine », les connaissances et compétences relatives à : <ul style="list-style-type: none"> - « La Terre dans le système solaire » ; - « Expliquer quelques phénomènes météorologiques et climatiques » ; - « Relier les connaissances scientifiques sur les risques naturels (ex. séismes, cyclones, inondations) ainsi que ceux liés aux activités humaines (pollution de l'air et des mers, réchauffement climatique...) aux mesures de prévention (quand c'est possible), de protection, d'adaptation, ou d'atténuation » ; - « Proposer des argumentations sur les impacts générés par le rythme, la nature (bénéfiques/nuisances), l'importance et la variabilité des actions de l'être humain sur l'environnement ». pour la partie « Le vivant et son évolution », les connaissances et compétences relatives à : <ul style="list-style-type: none"> - « Relier les besoins des cellules animales et le rôle des systèmes de transport dans l'organisme » ; - « Relier les besoins des cellules d'une plante chlorophyllienne, les lieux de production ou de prélèvement de matière et de stockage et les systèmes de transport au sein de la plante » ; - « Relier des éléments de biologie de la reproduction sexuée et asexuée des êtres vivants et l'influence du milieu sur la survie des individus, à la dynamique des populations » ; - dans la thématique « Relier, comme des processus dynamiques, la diversité génétique et la biodiversité », les connaissances et compétences relatives à : <ul style="list-style-type: none"> - « Diversité et dynamique du monde vivant à différents niveaux d'organisation ; diversité des relations interspécifiques » ; - « Diversité génétique au sein d'une population ; hérabilité, stabilité des groupes » ; <p>- dans la thématique « Mettre en évidence des faits d'évolution des espèces et donner des arguments en faveur de quelques mécanismes de l'évolution », les connaissances et compétences relatives à : <ul style="list-style-type: none"> - « Maintien des formes aptes à se reproduire, hasard, sélection naturelle ». </p>	<p>En sciences de la vie et de la Terre, les sujets ne comporteront pas de questions portant sur les éléments de programme suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> pour la partie « La planète Terre, l'environnement et l'action humaine », les connaissances et compétences relatives à : <ul style="list-style-type: none"> « Expliquer quelques phénomènes météorologiques et climatiques » ; pour la partie « Le vivant et son évolution », les connaissances et compétences relatives à : <ul style="list-style-type: none"> « relier les éléments de biologie de la reproduction sexuée des êtres vivants à la survie des individus <ul style="list-style-type: none"> ➤ Reproduction sexuée et asexuée : rencontre des gamètes chez les Vertébré Expliquer sur quoi reposent la diversité et la stabilité génétique des individus : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diversité génétique au sein de la population ; hérabilité, stabilité des groupes. ➤ ADN, mutations, brassage, gène, méiose et fécondation. Relier l'étude des relations de la parenté entre les êtres vivants et l'évolution : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Caractères partagés et classification ; ➤ Les grands groupes d'êtres vivants, dont Homo sapiens, leur parenté et leur évolution.

* La présente note de service a pour objet d'apporter aux concepteurs des épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB), série générale et série professionnelle, les précisions nécessaires pour la session 2017 de ce diplôme. En effet, les programmes d'enseignement qui entrent en application à la rentrée scolaire 2016 constituent la référence des connaissances et compétences évaluées par les épreuves écrites du DNB, il convient donc de tenir compte du fait que les élèves des classes de troisième de l'année scolaire 2016-2017 n'ont pas bénéficié de ces programmes lorsqu'ils étaient en classes de cinquième et de quatrième. Cette note explicite, à destination des membres de la commission nationale et des sous-commissions d'élaboration des sujets, quelles sont les limitations des champs d'interrogation, pour les disciplines d'enseignement concernées. Elle ne limite pas le champ des enseignements pour le cycle 4, mais uniquement celui des interrogations à l'occasion des épreuves de l'examen du DNB pour sa session 2017.

Pour les épreuves de la série professionnelle, des référentiels spécifiques précisent les contenus d'enseignement pour les élèves qui bénéficient des dispositifs particuliers mentionnés dans la [note de service n° 2016-063 du 6 avril 2016](#) relative aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet. Les concepteurs des sujets de la série professionnelle les élaboreront en s'appuyant à la fois sur ces référentiels et sur les limitations de programmes signifiées par la présente note de service.